

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1802

17 septembre 2009

SOMMAIRE

Amphore	86496	Krabi International S.A.	86453
Antelia S.A.	86492	Lizarco S.A.	86480
Association Arend & Fischbach S.A.	86452	L.O.P.D. S.A.	86456
BERENGER Investment S.A.	86459	Maguro II S.à r.l.	86487
Birke S.A.	86455	Maguro I S.A.	86489
Birke S.A.	86455	Mercantile Venture S.A.	86453
Black & Decker Global Holdings S.à r.l. ..	86473	Mitco Resolution 3 S.à r.l.	86496
Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch	86451	New Home Holding S.A.	86453
Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch	86451	Nulux Nukem Luxemburg GmbH	86453
Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch	86452	OSL Amerika Sàrl	86452
Cadini S.A.	86455	Paradis Latin Sàrl	86455
Corporate Operational Strategies	86495	Phoenix III Mixed P	86451
Credit Suisse Money Market Fund Manage- ment Company	86457	Phoenix III Mixed Q	86451
DLJ Mojito Luxco 2 GP	86458	Phoenix III Mixed T	86450
EECF Beta I	86460	Phoenix III Mixed U	86450
Euramyl S.A.	86454	Phoenix III Mixed V	86450
"Euro Networks S.A."	86453	Phoenix III Mixed W	86450
Financière Daunou 5 S.à r.l.	86495	P.P.E. 2 Policentro Promozioni Estere Due S.A.	86458
FinSole S.A.	86452	Premier Recruitment S.à r.l.	86486
Fougères, Sàrl	86456	Private Estate Life S.A.	86460
Fougères, Sàrl	86450	Provinzial Luxemburg S.à r.l.	86485
Fund Channel	86470	Red Carnations Hotels (Europe) S.A.	86454
GDF SUEZ Global LNG Holding Sàrl	86461	SDK Ungarn SA	86451
Ge-Wen S.à r.l.	86455	Servimat S.A.	86457
Golondrina Holding S.A.	86454	SFDC Luxembourg	86496
Heineking Transport Logistik (HTL) S.à r.l.	86452	Shintaka S.A.	86454
ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.	86492	SLF S.A.	86493
Immo Abakus S.à r.l.	86456	Vecotrade S.A.	86490
Immobilière Betz & Hettinger	86494	Vobiél S. à r.l.	86456
Ivy S.A.	86454	VWS International S.A.	86495
		WIHSA Holdings S.A.	86459
		Zap Technologie S. à r.l.	86456

Phoenix III Mixed W, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 111.633.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009111309/11.

(090133890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Phoenix III Mixed V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 111.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009111310/11.

(090133887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Phoenix III Mixed U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 111.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009111311/11.

(090133885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Phoenix III Mixed T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 111.630.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009111312/11.

(090133883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Fougères, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 25.217.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111308/10.

(090133643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Phoenix III Mixed Q, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009111313/11.

(090133880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Phoenix III Mixed P, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009111314/11.

(090133877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 118.762.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de
commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111263/11.

(090134056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 118.762.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de
commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111265/11.

(090134052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

SDK Ungarn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111271/10.

(090134033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

OSL Amerika Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111274/10.

(090134015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Heineking Transport Logistik (HTL) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 92.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111277/10.

(090134010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111280/10.

(090134007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 118.762.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111269/11.

(090134047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Association Arend & Fischbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.596.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 2009

Pour ASSOCIATION AREND & FISCHBACH S.A.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009111290/13.

(090134038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Krabi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111285/10.

(090134004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Nulux Nukem Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 12.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009111254/10.

(090133986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009111252/10.

(090133988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

New Home Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 78.364.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEW HOME HOLDING SA

Emmanuel KARP / Christine SADIER

Référence de publication: 2009111257/12.

(090133983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Mercantile Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.445.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCANTILE VENTURE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111258/12.

(090133979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111243/10.

(090133998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Ivy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111246/10.

(090133992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111248/10.

(090133991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Golondrina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111259/12.

(090133977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Shintaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHINTAKA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111260/12.

(090133976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Paradis Latin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 2, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 81.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111301/10.

(090133527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Cadini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 1A, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 117.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111302/10.

(090133526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Ge-Wen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111303/10.

(090133524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Birke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIRKE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111261/12.

(090133972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Birke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIRKE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111262/12.

(090133971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Zap Technologie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111304/10.

(090133522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Immo Abakus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4579 Oberkorn, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111305/10.

(090133518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Vobiel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009111306/10.

(090133516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Fougères, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 25.217.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111307/10.

(090133644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

L.O.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.551.

Résolution prises par l'administrateur unique en date du 21 août 2009

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour l'Administrateur unique

Signature

Référence de publication: 2009111402/14.

(090133567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Servimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 36.812.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008
tenue de manière extraordinaire à 9.50 heures le 13 mars 2009*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Gestion & Administration S.A., Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa, Register of International and Foreign Companies n° 29441;
- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Jean Klein, adresse professionnelle 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Gestion & Administration S.A., Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa, Register of International and Foreign Companies n° 29441;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RC B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra au courant de 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106841/26.

(090128261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Credit Suisse Money Market Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 36.832.

—
Les actionnaires de la société Credit Suisse Money Market Fund Management Company (la "Société") ont reçu une convocation extraordinaire pour une assemblée générale ordinaire se tenant le 22 juillet 2009.

Lors de cette assemblée, Monsieur Mark Wallace a été nommé comme un nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

L'adresse professionnelle de Monsieur Luca Diener a changé avec effet immédiat de 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich vers 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009109045/28.

(090131176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

P.P.E. 2 Policentro Promozioni Estere Due S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.860.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Lino IEMI, administrateur, demeurant au 4, Via Stelvio, I-20050 Triuggio (Milan), Italie.
- Monsieur Gian Luigi VESENTINI, administrateur de société, demeurant à 11, Via Località Dossi, I-37036 S. Martino B.A, Italie.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106383/25.

(090127305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

DLJ Mojito Luxco 2 GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.422.

—
Par contrat de cession de parts sociales daté du 22 septembre 2008, la société

- DLJ Offshore Partners IV, L.P., ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, a cédé 3.108 parts sociales de la société DLJ Mojito Luxco 2 GP à la société de droit des Iles Caïmanes dénommée DLJ MB Overseas IV AIV, L.P., ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmanes sous le numéro MC-29058;

- DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., ayant son siège social à c/o Cartan Ltd, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario MSK 166, Canada, a cédé 457 parts sociales de la société DLJ Mojito Luxco 2 GP à la société de droit des Iles Caïmanes dénommée DLJ MB Overseas IV AIV, L.P., ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmanes sous le numéro MC-29058;

- MBP IV Plan Investors, L.P., ayant son siège social à c/o Quorum Services Ltd, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes, a cédé 1.554 parts sociales de la société DLJ Mojito Luxco 2 GP à la société de droit des Iles Caïmanes dénommée DLJ MB Overseas IV AIV, L.P., ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmanes sous le numéro MC-29058.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009110931/29.

(090132853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

—
*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire de la société qui s'est tenue le 26 juin 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant au 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant au 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, avocat, demeurant à Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;
- Monsieur Brian DONEGAN, directeur de sociétés, demeurant 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Winston BOW, Vice President and Director of Taxes, demeurant 25, Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G 3M1;
- Monsieur Gregory J. DART, Vice President, demeurant à 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIHSA Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110992/27.

(090133120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

BERENGER Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.202.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- Mme Manuela D'Amore, employée privée, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Francesco Molaro, employé privé, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009111000/27.

(090133215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 34.402.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Private Estate Life S.A.

38, Parc d'Activités de Capellen

L-8308 Capellen

- Monsieur Thomas AIRD FRASER

38, Parc d'Activités de Capellen

L-8308 Capellen

- Monsieur Michel WOLTER

1, rue Jean-Pierre Origer

L-4937 Hautcharage

- Monsieur Ravi SINHA

10, Gresham Street

GB-EC2V 7JD Londres

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Private Estate Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110964/27.

(090133020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

EECF Beta I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.776.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 27 août 2008 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le mandat de M. Janusz Arciszewski, né le 27 novembre 1954 à Rypin (Pologne) avec adresse professionnelle au 41, ul. Domaniewska, 02-672 Warszawa, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance est reconduit pour une période de 1 an;

- Le mandat de M. Robert Kolodziej, né le 16 novembre 1968 à Przechlewo (Pologne) avec adresse professionnelle au 41 ul. Domaniewska, 02-672 Warszawa, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance est reconduit pour une période de 1 an;

- Le mandat de Mme Joanna Pasynkiewicz, née le 5 septembre 1952 à Torun (Pologne) avec adresse professionnelle au 41 ul. Domaniewska, 02-672 Warszawa, Pologne, en tant que membre du Conseil de surveillance est reconduit pour une période de 1 an;

- Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

EECF Beta I S.C.A.

Représentée par M. Stéphane Hépineuze

Administrateur

Mid Europa de EECF Beta Manager S.A.

Associé commandité

Référence de publication: 2009111055/27.

(090133003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

GDF SUEZ Global LNG Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.795.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Compagnie Européenne de Financement S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under B1.860,

here represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GDF SUEZ Global LNG Holding SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of five hundred euro (EUR 500) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management to one or more Technical Manager(s) acting individually (the General Manager(s)).

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board and, within the scope of the day-to-day management, by the General Manager(s) acting individually.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

Compagnie Européenne de Financement S.A., represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of five hundred euro (EUR 500) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000),

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

86465

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Jean-Luc Colonna, born June 11, 1950 in Toulon, France, Senior Vice President LNG, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, born on June 28, 1960 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, born May 22, 1962 in Paris, France, Vice President, professionally residing at GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, born August 10, 1950 in Wetteren, Belgium, Managing Director, residing at Oudenaardsesteenweg, 36 B-9000 Gent, Belgium

- Jan Braeckenier, born August 12, 1972 in Gent, Belgium, Director, residing at Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. The registered office of the Company is set at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de juillet.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Compagnie Européenne de Financement S.A. une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B1.860, représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GDF SUEZ Global LNG Holding SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) La gestion journalière de la Société peut être déléguée par le Conseil à un ou plusieurs Gérant(s) Technique(s) agissant seul(s) (le(s) Directeur(s) Général(aux)).

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques et, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, par le(s) Directeur(s) Général(aux), agissant seul(s).

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Compagnie Européenne de Financement S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean-Luc Colonna, né le 11 juin 1950 à Toulon, France, Senior Vice President LNG, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Francois Cahagne, né le 28 juin 1960 à Paris, France, Vice President, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Angélique Wettly-Gourlay, née le 22 mai 1962 à Paris, France, Vice President, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor, 75818 Paris Cedex 17, France;

- Ignace Braeckman, né le 10 août 1950 à Wetteren, Belgium, administrateur délégué, résidant à Oudenaardsesteenweg, 36, B-9000 Gand, Belgique;

- Jan Braeckenier, né le 12 août 1972 à Gand, Belgique, administrateur, résidant à Ceinture des Rosiers, 53, L-2446 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Le siège social de la Société est établi au 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009, Relation: LAC/2009/29903, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111873/495.

(090134387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Fund Channel, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.620.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.704.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Fund Channel" (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.704, constituée selon le droit luxembourgeois par acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, reçu le 15 juin 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1112, page 53346, du 28 octobre 2005 (les "Statuts").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 17 juillet 2009 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique COUASSE, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle ASCHBACHER, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre DIOT, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par eux est reporté sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent vingt mille Euros (120.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000 EUR) à deux millions six cent vingt mille Euros (2.620.000 EUR) par l'émission de cent vingt (120) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante Euros (379.260 EUR);
3. Renonciation de Crédit Agricole Asset Management Luxembourg S.A. à son droit préférentiel de souscription;
4. Souscription par BNP Paribas Investments Partners S.A. de cent vingt (120) nouvelles actions de catégorie A par voie d'apport en numéraire à la Société;
5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
6. Modification subséquente des articles 5, 10, 19 et 21 des statuts de la Société;
7. Proposition aux actionnaires d'approuver la reclassification et la prorogation du mandat d'administrateur de la Société de M. Guillaume ABEL et de confirmer la continuation de son mandat d'administrateur-délégué de la Société;
8. Proposition aux actionnaires de la Société de prendre acte des démissions de certains administrateurs actuels de la Société et d'approuver la nomination de nouveaux administrateurs;
9. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour, qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (120.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) à un montant de deux millions six cent vingt mille euros (2.620.000 EUR) par l'émission de cent vingt (120) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie A"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante Euros (379.260 EUR) payable sur le compte de prime d'émission A (la "Prime d'Emission A") par un versement en espèces d'un montant global de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante Euros (499.260 EUR).

Troisième résolution

Par rapport à l'augmentation de capital de la Société décrite ci-dessus, Crédit Agricole Asset Management Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.704 ("CAAM Lux"), a décidé de renoncer à son droit de souscription préférentiel des Nouvelles Actions de Catégorie A.

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par BNP Paribas Investments Partners S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social sis 5, avenue Kléber, F-75116 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris B 682 001 904 ("BNPP IP") des Nouvelles Actions de Catégorie A par voie d'apport en numéraire, moyennant le paiement de la Prime d'Emission A ("l'Apport").

Intervention de rapporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite BNPP IP, ici représentée par Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions de Catégorie A et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission A par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- BNPP IP: cent vingt (120) actions de catégorie A et mille cent quatre-vingt-neuf (1.189) actions de catégorie B;
- CAAM Lux: mille cent quatre-vingt-onze (1.191) actions de catégorie B et cent vingt (120) actions de catégorie C.

Le notaire établit que les cent vingt (120) actions de catégorie A, les deux mille trois cent quatre-vingt (2.380) actions de catégorie B et les cent vingt (120) actions de catégorie C représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier les articles 5 paragraphe 1, 10 paragraphe 1, 19 et 21 paragraphes 1 et (a) des Statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent vingt mille euros (à 2.620.000,- EUR), divisé en cent vingt (120) actions de catégorie A d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), deux mille trois cent quatre-vingt (2.380) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B") et cent vingt (120) actions de catégorie C d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C") (les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B et les Actions de catégorie C sont désignés collectivement comme des "Actions", ou comme les Actions A, B et C, et individuellement comme une "Action"). Les Actions sont nominatives. Sur demande, la Société émettra des certificats nominatifs représentant les Actions de la Société. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre. S'il y a plusieurs personnes ayant des droits sur une même Action, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire du titre à l'égard de la Société."

Aucune autre modification n'est faite à l'article 5 des Statuts de la Société.

" **Art. 10. Transmissibilité des actions.** Les Actions seront incessibles pendant trois (3) ans (la "Période d'Incessibilité") à compter du 31 juillet 2009 à l'exception des Transferts Autorisés (tel que ce terme est défini ci-après)."

Aucune autre modification n'est faite à l'article 10 des Statuts de la Société.

" **Art. 19. Conseil d'administration.** La Société sera gérée par un conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société sera composé de six (6) administrateurs dont trois (3) administrateurs de catégorie C nommés sur proposition des actionnaires détenant des Actions de catégorie C (les "Administrateurs C") et trois (3) administrateurs de catégorie A nommés sur proposition des actionnaires détenant des Actions de catégorie A (les "Administrateurs A").

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société et lorsque leurs successeurs auront été élus, à l'exception toutefois de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration dont les mandats prendront fin, sauf renouvellement, lors de l'assemblée générale annuelle du troisième exercice social suivant leur nomination. Toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Le mandat des administrateurs est renouvelable pour une durée identique.

Chaque groupe d'actionnaires a le pouvoir de proposer le remplacement ou la révocation de chacun des administrateurs qu'il a proposé à nomination."

" **Art. 21.** A l'exception des décisions mentionnées ci-après qui seront prises à l'unanimité, les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple des membres présents (ou représentés), étant précisé que le président de ce conseil dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité de votes:

(a) création de filiales, de succursales, et de nouvelles lignes d'activité et fixation des conditions de facturation internes applicables ainsi que des modalités d'affectation des dividendes de chaque filiale ainsi que toute décision relative à la gouvernance des filiales;"

Aucune autre modification n'est faite à l'article 21 des Statuts de la Société.

Septième résolution

Il est décidé à l'unanimité de reclassifier le mandat d'administrateur de la Société de M. Guillaume ABEL en mandat d'administrateur de catégorie C de la Société avec effet immédiat à la date des présentes résolutions.

Le mandat d'administrateur de catégorie C de la Société de M. Guillaume ABEL prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle du troisième exercice social de la Société suivant la reclassification de son mandat d'administrateur de la Société.

Il est décidé à l'unanimité de prendre acte que le mandat d'administrateur-délégué de la Société de M. Guillaume ABEL est confirmé pour son terme actuel pour autant que de besoin.

Huitième résolution

Il est décidé à l'unanimité de prendre acte des démissions suivantes avec effet immédiat à la date des présentes résolutions de leurs fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Paul-Henri de LA PORTE DU THEIL demeurant professionnellement au 90 Boulevard Pasteur F-75015 Paris; et

- Monsieur Patrice de LARRARD demeurant professionnellement au 90 Boulevard Pasteur F-75015 Paris.

Sur base de listes de candidats préalablement communiquées aux actionnaires, il est décidé à l'unanimité de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat à la date des présentes résolutions:

Aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

- M. Paolo GIANFERRARA, demeurant professionnellement en France, 14, rue Bergère, 75009 Paris;

- M. Bruno PIFFETEAU, demeurant professionnellement en France, 14, rue Bergère, 75009 Paris; et

- Mme Charlotte DENNERY, demeurant professionnellement en France, 14, rue Bergère, 75009 Paris.

Aux fonctions d'administrateurs de catégorie C:

- M. Jean-Paul MAZOYER, demeurant professionnellement en France, au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris; et

- Mme Patricia BOUCHARD, demeurant professionnellement en France, au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Le mandat de M. Jean-Paul MAZOYER prendra fin à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant le troisième exercice social suivant sa nomination.

Les mandats de M. GIANFERRARA, M. PIFFETEAU, Mme DENNERY et Mme BOUCHARD prendront fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société suivant leur nomination.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société aura la teneur suivante:

Aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

- M. Paolo GIANFERRARA, prénommé;

- M. Bruno PIFFETEAU, prénommé;

- Mme Charlotte DENNERY, prénommée.

Aux fonctions d'administrateurs de catégorie C:

- M. Jean-Paul MAZOYER, prénommé;
- M. Guillaume ABEL, prénommé;
- Mme Patricia BOUCHARD, prénommée.

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille cinq cents Euros (2.500 EUR). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. COUASSE, C. ASCHBACHER, P. DIOT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 août 2009. Relation: MER / 2009 /1410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 août 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009111982/174.

(090134784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.803.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of July.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eli Maryland LLC, a company incorporated under the laws of Maryland, having its registered office at 701 East Joppa Road, Towson MD 21286 United States;

here represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Towson, Maryland, USA on 13 July 2009.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Black & Decker Global Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial

assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers, to whom shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows by EII Maryland LLC.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of forty thousand United States Dollars (USD 40,000) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deeds are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four).

The meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Darren Gregory Pratt, Vice President - Taxes, born on 13 September 1969 in York, PA USA, and whose professional address is at 701 East Joppa Rd Towson MD 21286;

- Ms Elizabeth Anne Dolce, Assistant Treasurer, born on 12 January 1969 in Philadelphia PA, USA, and whose professional address is at 701 East Joppa Rd Towson MD 21286; and

- Mr Ian Greig, Plant Manager, born on 7 October 1965 in Broxburn, West Lothian, Scotland, UK, and whose professional address is at Trmice, Premysla Orace 873, Usti nad Labem, 400 04 Czech Republic.

The meeting appoints as B manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Marc Feider, lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg and whose professional address is at 33 avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg,

2. The registered office is established at 33, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EII Maryland LLC, une société de droit du Maryland, avec siège social à 701 East Joppa Road, Towson MD 21286 Etats-Unis;

ici représentée par Olivier Too, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Towson, Maryland, USA, le 13 juillet 2009;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Black & Decker Global Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, à qui seront attribués soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les

gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B pourront conjointement déléguer ses leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Eil Maryland LLC.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés pré-qualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre 4 (quatre).

Sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Darren Gregory Pratt, Vice Président - Taxes, né le 13 septembre 1969 à York, PA Etats-Unis, et dont l'adresse professionnelle est à 701 East Joppa Rd Towson MD 21286;

- Madame Elizabeth Anne Dolce, trésorier adjoint, née le 12 janvier 1969 à Philadelphia PA, Etats-Unis, et dont l'adresse professionnelle est à 701 East Joppa Rd Towson MD 21286; et

- Monsieur Ian Greig, directeur d'usine, né le 7 octobre 1965 à Broxburn, West Lothian, Ecosse, Royaume-Uni, et dont l'adresse professionnelle est à Trmice, Premysla Orace 873, Usti nad Labem, 400 04 République Tchèque.

Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Feider, Avocat à la Cour, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg et dont l'adresse professionnelle est au 33 avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg,

2. le siège social de la société est établi au 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28973. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111882/371.

(090134486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Lizarco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4733 Pétange, 1A, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.808.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui restera le dépositaire de la présente minute,

ONT COMPARU:

- SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906;

- M. Philippe NAGELMACKERS, dirigeant de société, né le 11 mars 1952 à Bourg-Léopold (Belgique) et demeurant au 44, rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique);

- M. Ghislain DELLA FAILLE D'HUYSSSE, retraité, né le 29 mai 1946 à Merelbeke (Belgique) et demeurant au 1A, rue du Chemin de Fer, L-4733 Pétange (Luxembourg);

ici représentés par Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «LIZARCO S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Pétange par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social la vente, et plus particulièrement la vente par Internet, de bien matériel ou immatériel et de tout service de quelque nature que ce soit. D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.5 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières,

4.8 commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 250,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à un millions d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quatre mille (4.000,-) actions, chacune d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

5.4 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.5 En outre, le Conseil d'Administration, ou l'Administrateur unique, est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 juillet 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions dans les limites prévues par la loi sur les sociétés commerciales à l'article 32(5). Ces augmentations de capital pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

5.6 Le Conseil d'Administration, ou l'Administrateur unique, est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

5.7 Le Conseil d'Administration, ou l'Administrateur unique, pourra déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou à toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration, ou l'Administrateur unique, aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société.

L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à 15 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit

jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les mille (1.000,-) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

- SGG S.A., pré qualifié, 650 (six cent cinquante) actions;
- M. Philippe NAGELMACKERS, pré qualifié, 250 (deux cent cinquante) actions;
- M. Ghislain DELLA FAILLE D'HUYSSSE, pré qualifié, 100 (cent) actions;

Toutes ces actions sont libérées par les Actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Les Actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) M. Philippe NAGELMACKERS, né le 11 mars 1952 à Bourg-Léopold (Belgique) et demeurant au 44, rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique);

(ii) M. Ghislain DELLA FAILLE D'HUYSSSE, né le 29 mai 1946 à Merelbeke (Belgique) et demeurant au 1A, rue du Chemin de Fer, L-4733 Pétange (Luxembourg);

(iii) Monsieur Kurt VAN DYCK né le 10 décembre 1969, à Kapellen (Belgique), demeurant à Ph. Spethstraat 180, 2950 Kapellen (Belgique).

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2015; et

5. le siège social de la société est fixé au 1A, rue du Chemin de Fer, L-4733 Pétange (Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31988. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111878/287.

(090134600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Provincial Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.842.

Im Jahre zweitausendundneun, den dreissigsten Juni,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

erscheint:

Provincial Nordwest Lebensversicherung A.G., eine Aktiengesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in 33, Sophienblatt, D-24114 Kiel, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 5705 KI,

hier vertreten durch Herrn Max Kremer, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Münster, Deutschland, am 25. Juni 2009,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um zusammen mit ihr einregistriert zu werden,

handelnd als alleinige Gesellschafterin der Provincial Luxemburg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischen Recht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.842, mit Sitz in 3-7, Rue Goell, Zone Weiergewan, L-5326 Contern, gegründet gemäß einer am 22. Oktober 2008 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2806 vom 20. November 2008.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, bittet sodann den unterzeichnenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den aktuellen Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von 3-7, rue Goell, Zone Weiergewan in L-5326 Contern nach 296-298, route de Longwy, in L-1940 Luxembourg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Folglich des Vorgehenden, beschließt die alleinige Gesellschafterin Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden."

Da weiter nichts auf der Tagesordnung vorgesehen ist, wird die Versammlung beendet.

86486

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welcher der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, wird auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KREMER und J. BADEN

Enregistré à Luxembourg A. C., le 03 juillet 2009 LAC/2009/26132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

-FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15 Juli 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111992/49.

(090134796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Premier Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.751.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Mrs Ann-Marie ROGAN, businesswoman, born in Lisburn (United Kingdom), on Octobre 7th, 1978, residing in L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale,

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Premier Recruitment S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on June 16th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on number 1341 of July 11th, 2009

registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 146.751

The Sole Shareholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to enlarge the corporate object and subsequent decides to amend article 2 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

Art. 2. The purposes for which the company is founded are:

- the business with all kind computers and related articles and commissant agent as well as the selection and the recruitment of persons for third parties in this matter.

- the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance,

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at EUR 600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze août.

Par devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ann-Marie ROGAN, femme d'affaires, née à Lisburn (Royaume-Uni), le 7 octobre 1978, demeurant à L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Premier Recruitment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale, constituée selon reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 juillet 2009 sous le numéro 1341

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.751

L'Associé Unique se reconnaissant être parfaitement au courant de la décision à intervenir a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- le commerce avec des ordinateurs de tous genres et des produits connexes ainsi que de commissionnaire de marchandises ainsi que la sélection et le recrutement de personnes pour compte de tiers dans ce domaine.

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société sont estimés à 600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-M. ROGAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33367. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Hesperange, le 25 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009111983/82.

(090134683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Maguro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.575.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MAGURO I S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.788,

ici représentée par Monsieur Jacques BONNIER, employé privé, 10, boulevard Royal,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 16 juin 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de MAGURO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.575, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mars 2008, numéro 732 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 octobre 2008, numéro 2670.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ses décisions comme suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) par la création et l'émission de quatre mille trois cents (4.300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les quatre mille trois cents (4.300) nouvelles parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique MAGURO I S.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Jacques BONNIER, prénommé, en vertu de la procuration prémentionnée,
pour un prix total de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) qui sont affectés au capital social de la Société.

Toutes les quatre mille trois cents (4.300) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Version française:

"Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) représenté par sept mille cinq cents (7.500) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune."

Version anglaise:

"The Company's share capital is set at seven hundred fifty thousand euro (EUR 750.000) represented by seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BONNIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juillet 2009. LAC/2009/26118. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111996/59.

(090134760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.788.

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAGURO I S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.788, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 812 du 3 avril 2008 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2622 du 27 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czerwinski, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000) à sept cent soixante et un mille euros (EUR 761.000) par la création et l'émission de quatre mille trois cent (4.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) ayant les mêmes droits que les actions existantes;

2. Libération des quatre mille trois cent (4.300) actions nouvelles souscrites en totalité par l'actionnaire par versement en espèces;

3. Modification afférente à l'article 5 des statuts.

II.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000) à sept cent soixante et un mille euros (EUR 761.000) par la création et l'émission de quatre mille trois cent (4.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

Les quatre mille trois cent (4.300) actions nouvelles sont toutes souscrites par l'actionnaire unique AVB Establishment, une fondation du Liechtenstein, inscrite au Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro FL-0002.226.970-0, ayant son siège social à à Vaduz (Liechtenstein), c/o SCHREIBER & ZINDEL Treuhand - Anstalt Kirchstrasse 39 - 9490 Vaduz, ici représentée par Monsieur Jacques Bonnier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, le 5 juin 2009,

pour un prix total de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) qui sont affectés au capital social de la Société.

Toutes les quatre mille trois cent (4.300) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Version française:

"Le capital social souscrit est fixé à sept cent soixante et un mille euros (EUR 761.000) représenté par sept mille six cent dix (7.610) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Version anglaise:

"The subscribed share capital is set at seven hundred sixty-one thousand euro (EUR 761,000) consisting of seven thousand six hundred and ten (7,610) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BONNIER, C. CZERWINSKI, B. BARTHEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2009. LAC / 2009 /24363. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111997/79.

(090134737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Vecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 6, rue Brooch.

R.C.S. Luxembourg B 80.474.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul DETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VECOTRADE S.A.", une société anonyme avec siège social à L-9361 Brandebourg, 7A, leweschtgaass, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.474, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 742 du 10 septembre 2001, modifiés suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 185 du 13 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert KÖNIGS, demeurant à Krinkelt (Belgique).

Le président désigne, comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau choisit comme scrutateur Monsieur Robert KÖNIGS, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social vers L-9709 Clervaux, 6, rue Brooch et modification des premiers alinéas des articles 2 et 16 des statuts.

2.- Extension de l'objet social de la société à la conclusion d'affectations hypothécaires et d'ouvertures de crédit, la mise à disposition et la prestation de sûretés ou le cautionnement ainsi que l'emprunt et l'accord aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt de prêts ou garanties.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

4.- Révocation du commissaire.

5.- Nomination d'un commissaire.

6.- Renouvellement des mandats des administrateurs et administrateur-délégué.

7.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social; elle est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9361 Brandenburg, 7A, Leweschtaas, vers L-9709 Clervaux, 6, rue Brooch.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier les premiers alinéas des articles 2 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège social est établi dans la commune de Clervaux."

Art. 16. (Premier alinéa). "L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société à la conclusion d'affectations hypothécaires et d'ouvertures de crédit, la mise à disposition et la prestation de sûretés ou le cautionnement ainsi que l'emprunt et l'accord aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt de prêts ou de garanties.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui se lira comme suit:

Art. 4. (Alinéa premier). "La société a pour objet:

- la vente, l'achat en gros, l'export et l'import, le transport et le commissionnement de bois de toutes sortes et de ses dérivés, ainsi que des machines pour son traitement;
- l'organisation des activités dudit traitement;
- le conseil et l'établissement de projets de toutes sortes dans le domaine de l'industrie du recyclage et du bois;
- à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution;
- emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts et acquisitions de propriété immobiliers ou mobiliers."

Cinquième résolution

L'assemblée révoque, avec effet au 4 mai 2009, Monsieur Paul MÜLLER de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Sixième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au 4 mai 2009, la société FN-SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, RCS Luxembourg B 92.183, comme nouveau commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2014.

Septième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir Monsieur Robert KÖNIGS, Monsieur Jörg HILPISCH et Madame Astrid KÖNIGS ainsi que le mandat de Monsieur Robert KÖNIGS comme administrateur-délégué.

Leur mandat prendront fin lors de l'assemblée générale de l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élevé approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert KÖNIGS, Sandra SCHENK, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2009. LAC/2009/30134. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009110671/92.

(090132872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

ICAP 2005 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.705.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 août 2009 que:

- Abdelhakim Chagaar a démissionné de sa fonction de gérants de la Société avec effet au 18 mai 2009;
- l'assemblée a nommé comme nouveau gérant Jean-Claude Buffin, employé privé, né à Charleroi (Belgique) le 17 janvier 1961, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour Icap 2005 S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009110923/20.

(090132876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Antelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.248.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2009*

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé administrateur.

Monsieur KARA Mohammed, expert-comptable, et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Mesdames Marie-Fiore RIES-BONANI et Romaine SCHEIFER-GILLEN, administrateurs sortants.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Adrien SCHAUS, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
 ANTELIA S.A.
 Mohammed KARA / Jacopo ROSSI
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009110927/20.

(090132966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

SLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hervé COQUE, directeur de SLF S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur mandaté du Conseil d'administration de la société anonyme SLF S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich (RCS Luxembourg N°B.59.398), ci-après "la Société", suivant résolutions prises en date du 10 août 2009,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. la Société a été constituée, sous le nom de SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A. suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 29 août 1997,

II. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000 EUR), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (140 EUR) chacune, entièrement libérées.

III. Aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de d'un million deux cent cinquante mille soixante euros (1.250.060 EUR). Dans ces limites, le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater du 11 août 2008. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

IV. En date du 10 août 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital émis à concurrence de 184.240,- EUR (cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euros), pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (140,- EUR) chacune à cinq cent trente quatre mille deux cent quarante (534.240,- EUR), par la création et l'émission de mille trois cent seize (1.316) actions d'une valeur de cent quarante euros (140,- EUR) à libérer comme suit:

- cent mille euros (100.000,- EUR) par incorporation de l'emprunt subordonné d'Opportunité S.A., et
- quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euros (84.240,- EUR) par incorporation de compte courant Opportunité S.A.

V. Le conseil d'administration indique au notaire qu'il a évalué l'apport au montant de 184.240,- EUR (cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euros), de sorte que les mille trois cent seize (1.316) actions nouvelles ont été souscrites et libérées par Opportunité S.A, montant entièrement alloué au capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport d'évaluation a été établi 29 juillet 2009 par BDO Compagnie Fiduciaire S.A. réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature Mr Marc LAMESCH dans lequel les apports ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 184.240,00 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des 1.316 actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation, de sorte que le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq cent trente quatre mille deux cent quarante euros (534.240,- EUR), divisé en trois mille six cent seize (3.616) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (140 EUR) chacune, entièrement libérées."

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison de la présente réduction de capital social, est estimé approximativement à 1.600,- EUR.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. COQUE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2009. Relation: LAC/2009/33595. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Hesperange, le 25 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009111988/66.

(090134632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

IBH, Immobilière Betz & Hettinger, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.381.

L'an deux mil neuf, le trois juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Camille BETZ, indépendant, demeurant à L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

Le comparant déclarant être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE BETZ & HETTINGER, en abrégé I.B.H., avec siège social à L-2444 Luxembourg-Bonnevoie, 76, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 60381, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 633 du 12 novembre 1997 (la "Société") ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Lequel comparant déclare être devenu seul et unique associé de la Société suite à une cession de part sociale sous seing privé en date du 22 janvier 1999, suivant laquelle Monsieur François HETTINGER, courtier en immeubles, demeurant à L-8021 Strassen, 9, rue des Sacrifiés, lui a cédé la seule part sociale que ce dernier détenait dans la Société au prix convenu entre parties, dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

La prédite convention de cession de part sociale restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Camille BETZ, précité, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société déclare accepter ladite cession de part au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Ensuite, Monsieur Camille BETZ, associé unique de la Société, a pris en cette qualité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare que la Société sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

Monsieur Camille BETZ, précité, cinq cents parts sociales	500
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts reprenant la répartition des parts.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 1. (paragraphe 2). "L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2444 Luxembourg-Bonnevoie, 76, rue des Romains, vers L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 de statuts qui se lira comme suit:

Art. 5. (Alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Leudelange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: François Hettinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009 LAC / 2009 / 26979. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009111373/55.

(090134132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

COS, Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009111651/12.

(090133723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

VWS International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 72.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009111655/14.

(090133929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

En date du 28 mai 2009, l'associé Jackson, Jones & Cie S.e.n.c. avec siège social au 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg a cédé 21 parts sociales à Financière Daunou 7 S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

En conséquence, l'associé Jackson, Jones & Cie S.e.n.c détient 89 parts sociales et l'associé Financière Daunou 7 S.à r.l. détient 112 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111557/15.

(090133486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

SFDC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.269.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 30 juillet 2009, l'Associé Unique a prit les résolutions suivantes:

- accepter la démission de ENILEC S.à r.l, gérant B avec effet immédiat;
- nommer comme nouveaux gérants B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:
- * Mrs Sandrine van Waveren, ayant pour adresse professionnelle le 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg;
- * Mr. Lorenzo Barcaglioni, ayant pour adresse professionnelle le 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.
- transférer le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009107096/23.

(090128168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Mitco Resolution 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.382.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 14 août 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 14 août 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Corinne MULLER, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 17 août 2009;

Luxembourg, le 14 août 2009.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2009110397/13.

(090132323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Amphore, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 145.879.

A l'attention de M. Van der Linden Alphons

Je soussigné Sokhadze Mariam démissionne en tant qu'administrateur de la société Amphore avec effet immédiat.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2009.

Sokhadze Mariam.

Référence de publication: 2009111035/10.

(090133252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.
